63e année. — N° 13 | Le Numéro : UN franc | Samedi 25 Mars 1944

L'Indépendant

Abonnements | Dordogne..... Un an 40 fr. Autres départements. 55 fr. | Direction et Administration 108, rue Neuve-d'Argenson | Téléphone 5 C. C. P. Limoges 267.19 | Annonces classées ... la l. 4 fr. Chronique locale..... » 8 fr. | Annonces judiciaires. la l. 6 fr. — commerciales » 3 50

FOLIE PRATIQUE

L'affaire Petiot n'est pas seulement le plus monstrueux fait divers des annales criminelles de notre temps, elle est aussi une manière de chef-d'œuvre grand-guignolesque et une des plus parfaites apologies de la folie.

Jamais auteur dramatique n'a monté pareil décor autour de pareils crimes, ni inventé type plus hallucinant de criminel. Ici, rien ne manque : l'hôtel particulier, inhabité, la poussière, les meubles hétéroclites, le cabinet du docteur, cellule close et confortable, la fosse de chaux vive, les ossements, les crânes et la chaudière fumante où brûle ce qui reste encore de quelque dix-sept victimes. Puis, au milieu de ce décor de cauchemar, l'homme, le médecin, toujours absent et toujours présent.

Qui est-il ? Un réformé militaire pour « débilité mentale » et pensionné à ce titre. Un pauvre type ? Le réformé, impropre à servir son pays, devient médecin au service de la société et, la politique intervenant, il est bientôt conseiller municipal, maire, conseiller général. En vain va-t-il commettre des délits, duper l'administration, susciter des scandales. Il se dira en butte à des ennemis politiques et simplement élargira son champ d'action en quittant l'Yonne pour Paris. Taré, condamné, il continue librement de « soigner » sous l'égide de la Faculté, il « soigne » à coups de drogues, de stupéfiants, et quand les choses se gâtent, il découpe ses clients, les baigne dans la chaux vive et les brûle... jusqu'au jour où l'odeur le trahit, amène la police et fait surgir le premier cadavre.

On reste confondu devant une folie aussi logique, aussi avantageuse et si longtemps inaperçue. Les ombres de Weidmann aux six crimes, du Dr Laget aux trois empoisonnements, de Landru aux sept « fiancées » peuvent ressurgir, elles pâlissent singulièrement devant la tragédie multiple de la rue Lesueur.

La nouvelle loi fiscale

L'impôt sur les traitements et salaires

Les modifications introduites par la nouvelle loi fiscale dans les dispositions anciennes relatives à l'impôt sur les traitements et salaires ont pour objet, en premier lieu, de permettre la déduction de la contribution personnelle instituée par la Charte du travail et de la cotisation perçue au profit des syndicats professionnels.

Pour l'application des barèmes établis en vue du calcul des droits à retenir sur les salaires payés aux ouvriers et employés, les employeurs devront donc tenir compte de ces cotisations au même titre que des cotisations ouvrières aux assurances sociales.

D'autre part, la limitation de la déduction pour frais professionnels est supprimée.

Désormais la déduction jouera *sans limitation*. Mais, au delà d'un revenu de 200 000 francs, son taux sera réduit de 10 à 5 % pour la fraction dépassant ce chiffre.

Cette nouvelle disposition a pour conséquence de modifier les formules de calcul des retenues indiquées dans les barèmes établis par le ministre des finances et qui sont applicables à l'égard des contribuables qui bénéficient de paiements mensuels supérieurs à 16 000 francs.

Un feuillet indiquant les nouvelles formules à utiliser pour 1944 sera très prochainement mis à la disposition des employeurs.

Enfin, la loi prévoit que tout employeur ou débirentier qui, ayant effectué les retenues de l'impôt cédulaire, n'en aura pas versé le montant au percepteur dans les délais prescrits, sera personnellement imposé, par voie de rôle, d'une somme égale au montant des retenues non versées. Il sera en outre frappé, pour chaque période d'un mois écoulée entre la date à laquelle le versement des retenues aurait normalement dû être effectué et le 1er du palier [illegible] fiscale égale à 10 p. 100 du montant des sommes dont le versement a été différé.

Il convient de rappeler, à ce sujet, que les retenues afférentes aux paiements effectués pendant un mois déterminé doivent être versées dans les quinze premiers jours du mois suivant à la caisse du percepteur des contributions directes du lieu du domicile de la personne ou du siège de l'établissement ou du bureau qui les a opérées.

Enfin, des reins qui se plient ?

Les rhumatismes bloquent vos reins, raidissent vos articulations ! Sachez que vous pouvez obtenir très vite un soulagement durable des rhumatismes (douleurs articulaires, lumbago, sciatiques, etc..) Le Gandol ne fatigue pas l'estomac. Trois phies : 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Visa 546 P. 2691

D'UNE SEMAINE... A L'AUTRE

Nouvelle agression Anglo-Américaine contre la ville de Clermont Ferrand, 20 morts et 40 blessés.

— En 1943, les travailleurs français en Allemagne ont envoyé près de six milliards à leurs familles.

— Dans le temple protestant de Poissy, des malfaiteurs ont brûlé la célèbre Bible du quinzième siècle enfermée dans une vitrine.

— M. Marcel Déat est nommé ministre Secrétaire d'Etat au Travail et à la Solidarité Nationale.

— Le docteur Raymond Grasset Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Santé, reçoit le titre de ministre.

— Le couvre-feu a été institué de 22 heures à 5 heures dans la région de Limoges, à partir du 19 mars.

— L'aviation anglo-américaine a bombardé la Hongrie et la Slovaquie.

— Le général de Castelnau, qui s'était retiré, depuis la guerre, à Montastrue-la-Conseillère (Haute-Garonne), vient de mourir à l'âge de 93 ans.

— Une vaste opération policière vient d'être réussie, à Lyon, contre l'état-major du banditisme en France.

— M. Louis Hourticq, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, est mort à la suite d'une opération. Il laisse une œuvre importante dont une « Histoire de la peinture des origines au XVe siècle » et une « Histoire générale de l'art en France », traduite en plusieurs langues étrangères.

— Dans l'affaire Petiot, le frère et la femme du docteur sont inculpés l'un pour complicité d'homicide volontaire, l'autre pour recel de bijoux provenant de vols.

— 200 millions de francs pourront être consentis, à titre d'avances, aux caisses de Crédit agricole pour l'inventaire et la mise en valeur des terres incultes.

— A la suite du rejet de pourvoi en cassation, M. Puchen a été faillit lundi matin, à l'aube, au polygone d'Hussein-Dey.

— A partir du 23 mars, le nouveau tableau des lots de la Loterie nationale comportera de nombreuses améliorations.

— Avant le 31 mars prochain, tous les étudiants du sexe masculin nés entre le 1er janvier 1914 et 31 décembre 1928, doivent se faire recenser.

— Le gouvernement polonais émigré de Londres menace la Grande-Bretagne d'une rupture des relations diplomatiques.

— Washington et Moscou sont en désaccord au sujet de la reconnaissance du gouvernement Badoglio.

— Le président Roosevelt a déclaré que l'appel adressé aux Finlandais pour leur demander l'arrêt de la lutte contre l'U.R.S.S, était resté sans réponse.

— Dans une allocution le Gauleiter Sauckel a déclaré : « La nouvelle Europe sera bâtie sur le respect des peuples pour eux-mêmes et le respect de la valeur du voisin ».

— Le Maréchal de France a reçu une délégation des maires des Basses et Hautes-Pyrénées, du Gers et de l'Ariège.

— Le Maréchal de France, chef de l'Etat, a rendu visite aux victimes du bombardement de Clermont-Ferrand.

— Mise en ordre des salaires, stabilisation des prix, réduction du nombre des intermédiaires, telle est la triple action du gouvernement.

— Le pont à transbordeur de Marseille va disparaître, afin de permettre la récupération de 965 tonnes de fer de son armature.

— L'ex-roi Pierre de Serbie a épousé, à Londres, la princesse Alexandre de Grèce. Les témoins étaient le roi Georges VI et l'ex-roi Georges de Grèce.

— Une éruption du Vésuve, commencée dans la journée de dimanche dernier, devient menaçante. On craint qu'elle soit plus importante que celle de 1906.

— Revolver au poing, deux individus masqués se sont présentés chez M. Jean Mesier, chirurgien-dentiste, 12, rue du Congrès, à Nice,. Tenant en respect le praticien, sa femme et sa bonne, ils ont fait main basse sur 60 000 francs d'or et sur des bijoux estimés à 15 millions.

— La livraison de la flotte italienne à l'U.R.S.S. serait imminente.

— Dans l'Ardèche, la police a arrêté trois individus qui avaient cambriolé à main armée les mairies d'Ardoix, de Saint Romain, d'Ay, de Colombier-le-Vieux et s'étaient emparé de plusieurs milliers de litres d'essence dans la région de Tournon et de Valence. Ils sont soupçonnés, en outre, d'avoir rançonné une dizaine de fermiers.

— L'un des meurtriers de l'inspecteur de police Perrin, assassiné à son domicile, vient d'être arrêté dans la région de Saint-Etienne.

— Le Maréchal de France, chef de l'Etat, a reçu M. Bobrik, ministre de Hongrie.

— Le gouvernement suisse a protesté auprès du gouvernement britannique au sujet du survol du territoire helvétique dans la nuit du 15 au 16 mars.

— L'église du Corpus Domini, à Rome, a été endommagée au cours d'un bombardement par l'aviation anglo-américaine.

— Le Führer dément être intervenu auprès du roi de Suède au sujet d'une démarche que le roi aurait faite à Helsinki.

— A la suite de la destruction du barrage de Plombières, près du Moutiers, un gendarme, responsable d'avoir transmis trop tard la nouvelle de l'arrivée des terroristes, a été arrêté par la police allemande et interné dans un camp de concentration.

— Les tribunaux de Lyon et de Toulouse ont prononcé des condamnations exemplaires à l'encontre d'individus ayant détourné des denrées destinées aux prisonniers.

Sur les fronts de guerre

Sur le front de l'Est, la violence des combats augmente dans la région de Kremenets et de Kovel.

Sur le front d'Italie, sur la tête de pont de Nettuno, activité de patrouilles. A Cassino, les Anglo-Américains sont passés à l'attaque, soutenus par de puissantes formations de chars.

Dans les airs, des formations de bombardiers américains fortement protégés par la chasse ont attaqué Mannheim, Ludwigshafen et la banlieue de Francfort-sur-le-Mein.

Dans la Manche, des vedettes rapides anglaises ont attaqué un convoi allemand, qui a réussi à traverser le détroit.

Les batteries côtières à longue portée se sont livré un duel au dessus du Pas-de-Calais.

LOTERIE NATIONALE

8e Tranche 1944

Les numéros se terminant par :	gagnent
2 (série A et B)	300
4 (série A et B)	400
33 (série A)	500
(série B)	1.000
911 929 934 386 960 501 179 093 (série A)	1.000
(série B)	1.500
1.151 5.815 6.102 4.316 2.655 (série A)	2.000
(série B)	10.000
7.244 1.140 (série A)	5.000
(série B)	15.000
8.580 (série A)	20.000
(série B)	30.000
87.160 93.308 38.644 14.433 34.603 (série A)	40.000
(série B)	60.000
103.052 277.227 201.849 222.261 287.737 (série A)	100.000
(série B)	120.000
295.184 196.470 (série A)	500.000
(série B)	250.000
021.768 (série A)	1.000.000
(série B)	500.000
071.086 (série A)	6.000.000
(série B)	3.000.000

Sécurité d'abord !
UN
BON DU TRÉSOR
même entièrement détruit n'est pas anéanti
Rappelez-vous votre numéro, vous sauverez votre capital
ON SOUSCRIT PARTOUT

Chronique Locale

Distribution des titres d'alimentation valables pour le mois d'avril 1944. — *Avis important.* — Avant de prendre leurs titres d'alimentation, tous les consommateurs, sans exception, sont priés de présenter toutes les cartes d'alimentation dont ils sont porteurs aux Agents de Contrôle qui se tiendront dans le couloir de la salle du Service de l'Alimentation ; ces cartes devront être accompagnées du livret de famille et des cartes d'identité, ou à défaut d'une pièce officielle *permettant d'identifier chaque consommateur.*

Toute carte qui ne pourra pas être identifiée ou qui ne portera pas le visa de contrôle ne sera pas servie.

Les titres d'alimentation seront distribués à la mairie à partir du jeudi 23 mars, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h 30, aux chefs de famille (parents et domestiques vivant à leur foyer), dont le nom commence par :

A et B, le jeudi 23 mars ; C et D, le vendredi 24 ; E à G, le samedi 25 et personnel de la Poudrerie ; H à L, le lundi 27 ; M à P, le mardi 28 ; Q à S, le mercredi 29 ; T à Z, le jeudi 30 ; retardataires, le vendredi 31.

L'ordre alphabétique devra être rigoureusement observé.

Vérifier en présence de l'agent distributeur le nombre et la catégorie des feuilles de tickets perçues (pain, denrées diverses, viande), ainsi que les numéros des coupons détachés (6 et 7 d'avril). Aucune réclamation ultérieure ne sera admise.

Familles nombreuses. — Les suppléments alloués seront distribués aux mêmes dates (présenter la carte du chef de famille et celles des enfants).

Cartes de lait pour enfants. — Seront distribuées aux mêmes dates.

Consommateurs résidant hors de la commune admis à *bénéficier des titres à suppléments régionaux.* — Ils devront produire chaque mois le certificat qui doit leur être délivré par les chefs d'établissements ou d'entreprises.

Cartes de pommes de terre. — Pendant la durée de la distribution et jusqu'à nouvel avis leur délivrance est suspendue.

Régimes et suppléments pour malades et femmes enceintes. L'ordre de la distribution et ses modalités seront affichés séparément à la mairie à proximité du présent avis.

Consommateurs décédés. — Nous rappelons aux personnes qui détiennent les cartes de consommateurs décédés qu'ils doivent les remettre au service de l'alimentation dans la huitaine qui suit le décès. Elles ne doivent pas attendre la lettre de rappel qui leur est adressée par la mairie lorsque ce délai est expiré.

♣

La Direction Départementale du Ravitaillement Général communique :

Par suite de l'envoi retardé des cartes de pommes de terre à la mairie de Bergerac, les délais d'inscription parus au communiqué de presse du 29 février seront modifiés comme suit pour cette ville :

Tick-ts à prélever : Inscription pommes de terre « mars 1944 ».

Date de remise : 1° par les consommateurs à 1 seul fournisseur habituel avant le 10 avril 1944 ;

2° Par les détaillants à leur grossiste : avant le 15 avril 1944.

Œuvre du Colis au Prisonnier. — Le Comité du Colis au Prisonnier adresse ses meilleurs remerciements aux généreux donateurs, M. et Mme Roger Nadaud, qui, à l'occasion de leur mariage, ont souscrit pour cette œuvre la somme de 100 francs.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Jean Nouaille, retraité de l'octroi de Bergerac, médaillé du travail.

Le défunt, très connu dans notre ville, jouissait de la sympathie générale.

Ses obsèques civiles ont eu lieu lundi, au milieu d'une nombreuse affluence.

A sa famille, à M. Louis Meynot, son beau frère, à M. René Meynot, son neveu, nous adressons nos sentiments de condoléances émues et attristées.

Mariage. — Nous avons appris avec plaisir le mariage de Mlle Simone Parjadis avec M. Robert Soubmaigne.

A l'occasion de leur union, nous adressons aux époux nos vœux les plus sincères de bonheur.

Secours National

Après le bombardement de Bergerac
Le Secours National agit

A l'issue du bombardement du 5 mars 1944 à Bergerac, le Secours National a rempli sa mission auprès des familles de sinistrés.

Il a immédiatement habillé les plus démunis et à ce titre distribué plus de soixante pièces d'habillement.

Il a visité les blessés à l'hôpital.

Il a entrepris les enquêtes nécessaires pour déterminer les besoins ultérieurs et l'attribution des secours de deuxième urgence.

Enfin, il a commandé la quantité de « vitrex » nécessaire pour [illegible]

Rationnement de l'électricité. — La Société Gaz et Electricité de Bergerac informe ses abonnés qu'en application de la décision n° 29 de M. le Répartiteur de l'électricité, les consommations limites mensuelles autorisées des foyers domestiques sont fixées aux valeurs ci-dessous, pour les consommations afférentes à partir du premier relevé de compteur fait après le 22 mars 1944 :

Composition des foyers	Limite de consom.
1 personne	6 kwh.
2 personnes	8 kwh.
3 personnes	10 kwh.
4 ou 5 pers.	15 kwh.
6 ou 7 pers.	21 kwh.
8 ou 9 pers.	27 kwh.
10 ou 11 pers.	35 kwh.
12 pers. et plus	36 kwh.

Ces consommations limites seront augmentées de 7 kwh par personne et par mois pour les foyers utilisant un chauffe-eau électrique ou un frigidaire.

La valeur des suppléments déjà accordés pour enfants de moins de 3 ans, ainsi que pour les malades et les électro pompes sont maintenus.

Les présentes dispositions sont valables jusqu'au 30 septembre 1944.

♣

En application de la Décision n° 28, M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle des Distributions d'Energie Electrique, vient de nous aviser des mesures ci-après arrêtées en accord avec les représentants des intéressés :

Restaurants. — Fermeture complète un jour par semaine, fermeture à 20 heures les autres jours.

Cafés et débits de boissons. — Fermeture à 19 heures tous les jours.

♣

La Société Gaz et Electricité de Bergerac informe ses abonnés que les mesures qui avaient été prises pour la semaine du 13 au 19 mars sont également applicables pour la semaine du 20 au 26 mars, ainsi que pour les semaines suivantes et jusqu'à nouvel avis.

En conséquence, les établissements industriels, artisanaux, coopératifs, ainsi que les établissements commerciaux non ouverts au public, ne devront pas consommer d'électricité les jours suivants : jeudi, vendredi, samedi, dimanche de chaque semaine.

Dans le cas où le deuxième jour de fermeture obligatoire des établissements ci-dessus aurait été fixé au lundi, les intéressés seront autorisés à utiliser l'énergie électrique le jeudi de chaque semaine.

Les mesures ci-dessus ne sont pas applicables aux établissements hospitaliers, entreprises de transport, magasins d'alimentation, pharmacies, laiteries, banques, exploitations agricoles, établissements d'instructions, administrations publiques, abattoirs.

Les entreprises classées S ou assimilées, ainsi d'ailleurs que les soieries, bénéficient d'un régime spécial.

Société Littéraire et Artistique

Séance du 27 Mars, à 17 heures en la Salle des Ouvriers

Conférence de M. le Professeur Pierre Mauriac, doyen de la Faculté de Médecine de Bordeaux : « La Guérison miraculeuse devant la Science. »

Le titre de la conférence et la personnalité du conférencier nous dispensent de tout commentaire, car l'intérêt d'une telle manifestation n'échappera à personne.

Le Professeur Pierre Mauriac appartient à l'une de ces magnifiques familles qui constituent l'élite française, et c'est pour nous un bien grand honneur et un rare privilège de pouvoir écouter à Bergerac cet éminent savant, qui est aussi un conférencier de grand talent.

La location aura lieu au Théâtre le samedi 25 mars, à 15 h. 30.

Prix des places : Fauteuils 1re série et 1er rang des galeries, 25 fr. ; fauteuils 2e série, 20 fr. ; autres places, 15 fr.

Générosité. — Le 16 mars, a été célébré à la mairie de Bergerac le mariage de M. Paul Kuntzel, dessinateur, domicilié à Bergerac, rue Georges Clemenceau, avec Mlle Claude Chevalerias, sténo-dactylographe, demeurant à Bergerac, 17, rue de Reims.

Une collecte faite parmi les familles et leurs invitées a produit la somme de 430 francs destinée à l'œuvre des prisonniers de guerre, et celle de 180 fr. 50 à l'intention des pauvres de notre ville.

Nous adressons aux donateurs nos très vifs remerciements et formons pour le bonheur et la prospérité du jeune ménage les vœux les plus sincères.

Enfants de troupe dans la famille. — *La Subdivision militaire de Périgueux communique :*

Les instructions concernant l'admission à la qualité d'enfant de troupe dans la famille, pour l'année 1944, viennent de paraître.

Les familles intéressées pourront obtenir les renseignements nécessaires en s'adressant à la Subdivision militaire de Périgueux. [illegible] Ernest Griffon.

Impôts sur les revenus. — *Souscrivez vos déclarations avant le 31 mars prochain.* — L'Association des Inspecteurs et des Contrôleurs des Contributions directes a fait paraître à nouveau, cette année, le " Guide pratique " pour souscrire les déclarations. En vente au prix de 16 fr., à la Division de Bergerac, 3, rue du 14-Juillet. (Bénéfices intégralement versés à la Mutuelle des Contributions directes.)

Avis aux réfugiés. — En vue d'améliorer leur ravitaillement, les réfugiés *allocataires* recevront à la Mairie (service des réfugiés) des bons de denrées qui devront être touchées dans le commerce avant le 31 mars courant.

Péremption des Timbres-Textiles « besoins Industriels » et « bons de réapprovisionnement ». — Un communiqué antérieur a déjà annoncé la péremption des timbres-textiles de 10 points « besoins industriels » de couleur brun rouge-titre.

Cette mesure est étendue à tous les timbres-textiles « besoins industriels », quelle qu'en soit la valeur et aux timbres textiles « bons de réapprovisionnement ».

En conséquence, aucun de ces timbres ne sera plus accepté pour versement au crédit des comptes de points postérieurement au 1er avril. Les timbres de récupération ne sont pas visés par cette mesure.

Compagnie du « Regain ». — Nous rappelons que c'est le vendredi 24 mars, qu'auront lieu les représentations de *Cinna*, données par la Compagnie du « Regain ».

La pitié et la clémence triomphant du désir de la vengeance, voilà l'admirable trait de *Cinna*, qui devait plaire aux spectateurs de 1640 au lendemain de la Fronde.

Le public de nos jours peut encore trouver dans cette tragédie un singulier plaisir et constater que si les siècles passent les hommes ne changent point.

Mme PIMOUGUET, sage-femme, 13, rue Thiers, prévient sa clientèle qu'elle pratiquera la vaccination anti-variolique, *du 22 mars au 30 avril*, jours de consultations.

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Vincent, avenue Pasteur.

Trouvailles. — Il a été trouvé :

Un porte-monnaie contenant la somme de 30 fr. par Mme Haufschneider, 55, avenue de Verdun.

Une coupure de 100 fr. par Mme Taron Paulette, rue La Boétie.

Une montre bracelet or, bracelet cuir par Mlle Dabois Marcelle, employée à la Recette des finances, demeurant route de Gaïs. Remise à sa propriétaire.

Un sac à main contenant une carte d'identité au nom de Castane Louise, de Pombonne, par Mme Fargues Marcelle, rue des Deux-Conils.

Une paire de gants de peau homme, marron clair, par Mme de Montgolfier François, 13, rue Claire.

22 serviettes de coiffeur, place Gambetta, face à la pharmacie Minoux, par M. Lisner Maurice, rue du Candeau, chez Mme Coutou. Remises à leur propriétaire.

Un portefeuille marron clair contenant la somme de 60 fr. par Mme Lasserre Mélanie, au Bout-des-Vergues.

Un petit porte-monnaie contenant 6 fr. 20, une bague en cuivre et une médaille par M. Jacques Antoine, 8, rue du Petit-Sol.

Une gourmette d'enfant en argent, devant le palais de justice, par Mlle de Carbonnière, 29, rue du Maréchal-Pétain.

Un gant homme, en peau de chamois couleur beige, rue Pozzi, par Mlle Drivoire Yvette, 74, rue La Boétie.

Une somme de 700 fr., route de Mallebois, par Mme Chaveron Françoise, 16, av. de Verdun.

Un portefeuille contenant une somme de 50 fr. et une carte d'identité au nom de Popu, ainsi que divers papiers, par Mme Monteyrol, rue St-Michel, au faubourg.

Un petit portefeuille bleu, contenant 22 fr., rue des Conférences, par Mme Constelle Jeanne, rue Albéric-Cailloux.

Un portemonnaie contenant 30 fr. 90, un reçu de régie municipale de Bergerac délivré à l'Union Industrielle et divers objets par M. Normand André, à Prigonrieux.

Un pendentif avec chaînette en argent par M. Farjanel Auguste, rue Jacques-le-Lorrain.

Une somme de 205 francs, rue du Maréchal Pétain, par le jeune Griffon Jean-Albert, place Barbacane.

Une guêtre homme en tissu noir par M. Nouaillant Edouard, rue Bourbarraud.

Un parapluie dame couleur « écossais rouge », en soie, manche long à bout recourbé par M. Le Priol, photographe, rue du Mourier.

3 grandes bottes de paille, route de Monbazillac, par Mme Loubéjac Henriette, demeurant route d'Eymet.

Un billet de 500 fr. par les jeunes Gaulion Jacqueline et Pannetier Eliane, demeurant à la Caserne Davout.

Un foulard de soie de dame [illegible] noir avec dessins [illegible]

[illegible] ou à 30 centimètres. Les graines doivent être enterrées à 2 ou 3 centi-

Naissance. — Nous avons appris avec plaisir que notre compatriote, M. Maurice Cottentin, commissaire spécial à Cerbère, était depuis quelques jours l'heureux papa d'un charmant garçon prénommé Jean.

M. Cottentin est le gendre de M. Guédon, le sympathique entrepreneur de l'avenue Pasteur, bien connu à Bergerac.

Nous exprimons nos compliments bien sincères aux familles Cottentin et Guédon.

Couvre-feu. — Certaines personnes ayant donné une interprétation erronée aux dispositions de l'arrêté en date du 7 mars 1944 de M. le Préfet régional de Limoges, instituant le couvre-feu dans toute la région administrative de Limoges, M. le Sous-Préfet de Bergerac rappelle que cet arrêté ne modifie pas les dispositions spéciales concernant le département de la Dordogne.

En conséquence, le couvre-feu reste fixé de 20 heures à 6 heures pour l'ensemble du département de la Dordogne et de 19 heures à 6 heures pour la ville de Périgueux.

Il attire tout particulièrement l'attention de la population sur la nécessité d'observer d'une façon absolument stricte les heures rappelées ci-dessus. Une inobservation de ces prescriptions risquerait d'entraîner pour les contrevenants des conséquences graves.

Quintonine

Ligue du coin de terre et du foyer. — Le délégué à la Ligue du Coin de terre et du Foyer de Bergerac, prie Messieurs les adhérents à la Ligue, qui n'auraient pas encore versé leur cotisation annuelle pour les années 1943 ou 1944, de vouloir bien en effectuer le règlement, au secrétariat du Centre d'Action Sociale, place Jules Ferry, à Bergerac, dans le plus court délai possible.

Prix de la cotisation annuelle : 10 fr. Qu'on se le dise.

MENUISERIE ÉBÉNISTERIE
Jean PINEAUD
Rue Saint-Martin
Téléphone 767 — BERGERAC
Chambre à coucher — Salle à manger - Meubles de bureaux - Meubles de cuisine — Penderie.
Tous travaux sur bois.

Un sujet qu'il faut aborder

La régularité de l'intestin est chose trop importante pour qu'on la passe sous silence. Rappelons aux constipés qu'un comprimé Vichybol pris le soir, procure des évacuations régulières. Aucune fatigue, aucune colique : Vichybol agit doucement, naturellement, 9 fr. 50, ttes phies. Visa 846 P. 2881.

Tribunal Correctionnel

Audience du 16 mars

Présidence de M. Mariel, président du tribunal. Ministère public, M. Lapeyrère, procureur de la République.

Affaires de vol. — Plusieurs affaires de vol sont appelées. Pour vol et falsification de carte d'alimentation, Jeanne Parent, 30 ans, ménagère à Lambras, deux mois de prison et 3.000 fr. d'amende.

— Pour vol et complicité de vol, quatre inculpés dans la même affaire : André Labrousse, 22 ans, manœuvre à la P. N. B., dix-huit mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour ; Louis Tragne, 23 ans, ouvrier agricole, de Terrasson, un an ; Georges Pistrement, 20 ans, plombier, de Bergerac, 15 jours avec sursis et 1.200 francs d'amende ; Gabrielle Garand, femme Labrousse, 22 ans, de Terrasson, trois mois avec sursis.

— Vol encore : Edgard Gachignard, 38 ans, conducteur motoculteur, de Pomport, trois mois et un jour de prison.

— Poursuivi pour vol, un cultivateur est acquitté et une enfant de quinze ans est punie de huit jours de prison avec sursis.

Infraction à la loi sur la protection des prisonniers. — André Bergès, coiffeur, 38 ans, de Bergerac, un mois de prison.

Défaut de carnet anthropométrique. — Léon Bières, 56 ans, nomade, sans domicile fixe, un mois de prison.

Défaut de renouvellement de carte d'identité d'étranger. — Matelda Turki, 22 ans, cultivatrice à Saint-Ghay, 200 fr. d'amende.

L. Dhumerelle & Fils
52, place Gambetta
Transactions immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce, Industries

Il est facile d'activer son foie

Votre foie paresseux vous vaut-il mauvaise digestion, constipation, migraines, [illegible] ? Vous l'al-

DANS L'ARRONDISSEMENT

MAURENS

Vol. — Le 7 mars dernier, M. Rabastin Philippe, 46 ans, surveillant à la prison militaire de Bergerac, résidant à la Caboussie, commune de Maurens, constatait qu'un vol avait été commis dans le logement inhabité de sa propriétaire Mme Bouzon, de Maurens.

Le ou les voleurs qui avaient pénétré par effraction dans les locaux, ont emporté une vingtaine de morceaux de savon et un seau contenant environ 10 litres de miel. La gendarmerie de Bergerac poursuit ses recherches.

St-FÉLIX-DE-VILLADEIX

Vol. — Depuis un mois environ, M. Longis Pierre, 81 ans, propriétaire à Rouma, commune de St-Félix-de-Villadeix, constatait la disparition d'un certain nombre de ses volailles. Dans la nuit du 10 au 11 mars, 6 poules et un coq étaient enlevés à nouveau. A la suite d'une habile enquête menée par la gendarmerie de Lalinde, un nommé Delcros Jean, 51 ans, journalier à Cours, commune de St-Georges-de-Monclar, avoua être l'auteur des vols commis chez M. Longis. Placé en état d'arrestation, il fut déféré au Parquet de Bergerac.

BANEUIL.

Vente d'arbres. — Le samedi 15 avril 1944, à 15 heures, il sera procédé, dans la salle de la Mairie de Baneuil, par M. le Maire de cette commune, à la vente par adjudication sur soumissions cachetées et au plus offrant, de vingt-six arbres plantés sur les dépendances de la route nationale n° 660, entre P. K. 17.000 et P. K. 17 700. Ces arbres seront adjugés en trois lots, dont la consistance et la mise à prix sont :

1er lot. — 2 pommiers, 5 cerisiers, 1 ormeau : 1 300 fr.

2e lot. — 8 cerisiers : 1.600 fr.

3e lot. — 5 pommiers, 1 acacia, 4 platanes : 900 fr.

Cautionnement : 1er lot, 240 fr. ; 2e lot, 240 fr. ; 3e lot, 300 fr.

Pour les renseignements supplémentaires, consulter les affiches.

LAMOTHE-MONTRAVEL.

Vol de jambons. — Ces jours derniers, six jambons de cinq kilos chacun ont été soustraits au préjudice de M. Jean Bungue, 52 ans, propriétaire à Marot, commune de Lamothe-Montravel.

La gendarmerie de Vélines a procédé à une enquête.

SAINTE-ALVÈRE.

Piétinée par une vache. — En conduisant une vache au pâturage, Mlle Germaine M..., du village du Maine, a été jetée à terre et piétinée par l'animal. Relevée avec une jambe fracturée, elle a été conduite à l'hôpital de Bergerac.

GARDONNE

A la succursale de la Caisse d'Epargne de Bergerac. — Le 8 mars a eu lieu l'ouverture de la succursale de la Caisse d'épargne de Bergerac, à Gardonne, en présence de MM. Fabre, secrétaire du Conseil des directeurs, représentant le président M. le docteur Simounet, ancien député, malade ; Good, administrateur ; Feuillet, contrôleur, et Crould, caissier.

Le Conseil d'administration de la succursale de Gardonne a été constitué comme suit :

M. Rooy, maire de Gardonne, président ;

Administrateurs : MM. Champagne, adjoint au maire de Gardonne ; Bourdichon, conseiller municipal ; Roque, président de la Légion ; Sarrazac, instituteur honoraire, délégué du Secours national ; Maurice Duteil, ancien maire de Saussignac ; Philémon Fournier, ancien conseiller municipal ; M. Jiscion, vérificateur-expert des tabacs en retraite, est désigné comme sous-caissier et chargé de la gérance de la succursale.

Les déposants se sont présentés nombreux, ce qui fait bien augurer pour l'avenir.

Rappelons que le bureau est ouvert les jours de foire à Gardonne, de 10 à 12 h., et tous les dimanches, de 14 à 16 heures, chez M. Louis Duteil, au bourg.

M. Jiscion donnera tous les jours les renseignements qui pourraient être demandés.

ACHAT VENTE ÉCHANGE **MEUBLES ANCIENS ET MODERNES**
Maison Vve GOT
E. BENOIST Gendre, Successeur
11, rue Mounet-Sully, BERGERAC
Location Téléphone 652

Notez ceci...

Les prisonniers de guerre, mis en congé de captivité, qui se sont trouvés dans l'obligation de changer de résidence, sont tenus de se présenter, sans délai, sous peine de graves sanctions, au service de contrôle dont relève leur nouveau domicile.

***

Désormais, les sociétés d'assurance devront payer les sinistres résultant d'actes de « sabotage » ou de « terrorisme », sauf lorsqu'ils résultent directement d'un fait de guerre. Les indemnités que les compagnies d'assurance devront verser à ce titre leur seront remboursées par un fonds commun placé sous contrôle du secrétariat [illegible] l'Economie nationale et aux

Le Banditisme
dans le département

L'action contre le terrorisme. — Le 6 mars, la Garde a arrêté, aux environs de Bergerac, un groupe de sept communistes, puissamment armés de fusils-mitrailleurs, de mitraillettes et de grenades. Au cours de l'opération, trois autres terroristes ont été tués. Ces bandits étaient les auteurs de nombreux cambriolages et attaques à main armée commis récemment dans la région. L'un d'eux était un dangereux repris de justice.

Un crime abominable. — Le 9 mars, une bande de plusieurs individus ont tué, à Hautefort, à coups de mitraillette, MM. Tronche et Migot, président et secrétaire de la commission de réception. M. Tronche était un grand mutilé de la guerre de 1914-18. Il avait obtenu à ce titre la croix de guerre, la médaille militaire et la légion d'honneur. Les deux victimes étaient unanimement estimées dans la région et la population est consternée de cet abominable crime.

Assassinat. — M. Georges Boulenzou, 62 ans, domicilié à Chérensac, près de Chancelade (Dordogne) a été trouvé assassiné à son domicile le 15 mars. Son corps portait la trace de plusieurs coups de feu.

Enlèvement. — Le 16 mars, M. Borias, à Lanouaille, a été enlevé par des inconnus. On fait des recherches.

Vol. — Le 17 mars, vers 22 h. 30, cinq individus armés se sont fait remettre à l'épicerie-garage Marguet, à Busserolles (Dordogne), 150 litres d'essence ; ils ont versé un acompte de 500 fr. et laissé un reçu signé illisible.

Ces malfaiteurs ont également pris et payé 10 kg. de sucre, cinq morceaux de savon et une caisse de chocolat de 5 kg.

Voyageant en camionette essence, ils sont partis dans une direction inconnue.

Jambes lourdes le soir

Nombre de femmes se plaignent d'avoir, le soir, les jambes enflées et pesantes. Chez d'autres, les varices, nettement visibles, boursouflent la peau de leur cordons. Remède : vingt gouttes Florides à chaque repas, trois semaines par mois. Les Gouttes Florides font circuler le sang et allègent les jambes Ttes phies, 16 fr. 90. Existe aussi en comprimés, 16 fr. 30. Visa 846 P. 7928.

REMERCIEMENTS

M. Albert Triolet ; M. Robert Triolet, et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Albert TRIOLET

Née Reine FOURRAT

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac. Tél. 79.

Ce que l'asthmatique devrait toujours avoir sur lui

Ceux que l'asthme, le catarrhe, l'emphysème étouffent et font tousser, apprécient énormément les comprimés Pulmoll parce qu'ils sont faciles à prendre partout. Grâce à ce remède commode, ils peuvent à tout moment, au dehors comme chez eux, combattre leurs quintes si fatigantes, assainir leurs bronches, dégager leur respiration. Demandez à votre pharmacien des comprimés Pulmoll, faciles à prendre dehors comme chez soi. 15 fr. la boîte. Visa 846 P. 8031.

LE CUIVRE
ET LES AUTRES MÉTAUX NON FERREUX
besoin vital

La France ne peut s'en passer.

● Pour préserver son vignoble contre le mildiou, les pulvérisations de sulfate de cuivre sont indispensables. Les sels de cuivre et les sels de plomb sont également utilisés pour lutter contre les nombreuses maladies qui menacent nos vergers, nos champs de pommes de terre, etc.
● Sans cuivre, la plupart des applications de l'électricité deviennent pratiquement irréalisables...
... tandis que les moyens de transports, vitaux pour notre ravitaillement, risquent d'être immobilisés faute de pièces essentielles.

Or notre sous-sol est très pauvre en cuivre et autres métaux non ferreux et les circonstances actuelles ne permettent aucune importation.

Mais chaque Français possède chez lui du métal inemployé ou remplaçable ou dont il peut se passer
● sous forme d'objets inutilisables : vieux robinets par exemple,
● d'objets inutilisés : suspensions, bougeoirs, etc.
● d'objets remplaçables : bouillottes par exemple.

Par la Loi du 9 Février 1943, modifiée par la Loi du 31 Décembre 1943, qui institue

l'Impôt-Métal

les Français sont invités à apporter aux Centres de Perception qui seront désignés ultérieurement, les quantités de cuivre qui leur seront notifiées par un avertissement des Contributions Directes.

NOTA : Pour tous renseignements, écrire au Commissariat à la Mobilisation des Métaux non ferreux, Service Documentation, 5, Place Vendôme, Paris.

Apportez votre cuivre

ET AUTRES METAUX NON FERREUX AUX CENTRES DE PERCEPTION DE L'IMPOT-METAL

COMMUNIQUÉ N° 1 DU COMMISSARIAT A LA MOBILISATION DES MÉTAUX NON FERREUX

LES SPORTS

Rugby

Au Stade Philippe Pétain

Après une belle partie, le C. A. Périgourdin bat l'Union Sportive Bergeracoise par 10 points à 5.

Empressons-nous de dire que la victoire du C. A. P. est bien méritée, quoique Bergerac ait lutté avec énergie jusqu'aux dernières minutes.

Il y eut deux phases distinctes dans cette partie : la première mi-temps fut remarquable par l'ardeur et l'entrain des deux adversaires, qui se livrèrent à fond et firent preuve d'un esprit offensif constant.

Mais quel changement en deuxième mi-temps, du moins en ce qui concerne Bergerac, qui joua avec moins d'énergie, fit preuve de maladresse, et des mouvements dangereux échouèrent de ce fait.

Au contraire, Périgueux, paraissant plus en souffle, faisant preuve de beaucoup d'opportunité, variant son jeu, s'imposa et enleva justement la décision.

Signalons que, malgré l'ardeur apportée par les deux clubs, leur correction fut parfaite, et nous ne pouvons que les en féliciter.

P. B.

A Sarlat. — *U. S. B. (Juniors) bat Sarlat (1) par 20 points à 10.*

Très belle exhibition des juniors usbistes à Sarlat, où ils ont finalement triomphé de leurs adversaires, qui se sont énergiquement défendus jusqu'à la dernière minute.

Plusieurs phases de usbistes ont soulevé de nombreux applaudissements du public.

Toute l'équipe est à féliciter, mais en particulier les lignes arrières. Parmi les avants, citons Bost, Guichard et le puissant Roudier, qui marqua trois essais dans son style particulier.

— U. S. B. (cadets) bat Sarlat (scolaires et cadets réunis) par 3 points à 0. — Jolie partie des cadets Bergeracois, où brillèrent Juncas, Lavaud, Chamorin, de Camy, etc.

Ces jeunes espoirs usbistes, de l'avis de leurs entraîneurs, MM. Fitte et de Camy, fournirent une excellente exhibition.

Tous ces jeunes sont à féliciter.

LES MATCHES DE DEMAIN

A Picquecailloux

U. S. B. (Juniors) contre EYMET

Voilà déjà plusieurs semaines que le public bergeracois n'a eu le plaisir de voir évoluer les juniors de l'U. S. B. Ceux-ci cependant continuent, à l'extérieur, à se comporter brillamment.

Demain dimanche, les fervents de l'ovale pourront se rendre compte, dans un match amical contre Eymet, que nos juniors n'ont rien perdu de leurs qualités.

C'est donc à une partie très plaisante que les amateurs de rugby sont conviés.

Par ailleurs, les performances d'Eymet sont des plus brillantes cette saison.

A Périgueux. — L'équipe première de l'U. S. B. se déplacera demain à Périgueux, pour rencontrer l'équipe première du C. A. Périgourdin.

Espérons que nos usbistes en appelleront de leur défaite de dimanche dernier.

A Castillon. — L'équipe seconde de l'U. S. B. se déplacera demain à Castillon, pour rencontrer l'équipe première de cette ville.

AVIRON

Si les jeunes suivent avec ardeur l'entraînement d'hiver, on ne peut pas dire que les anciens, à part l'équipe Abellan, suivent cet exemple. Pourquoi ?

Les Moulinier, Lasfargeas, Honoré, Georgevall, Vié, Lafon, auraient-ils abandonné le « bout de bois » ?

Déjà, le président, M. Gardelle, a reçu l'invitation de Bayonne. Bientôt la saison va s'ouvrir et nos amis de La Réole ne manqueront pas de nous inviter. Allons, rameurs, un bon mouvement !

Freyry, secrétaire du S. N. B., Abellan, ex-champion du Sud-Ouest, ont décidé de convoquer tous les rameurs à une réunion, au garage, vendredi 25 mars, à 18 h. 30.

Il est indispensable qu'à côté des jeunes les aînés répondent : présent !

Le S. N. B. peut et doit faire une brillante saison. Cela ne dépend que de la bonne volonté de tous.

La commission d'aviron va être remaniée. Des éléments jeunes et actifs remplaceront ceux qui ne peuvent assumer la charge d'entraîner, d'éduquer les nombreux membres actifs inscrits sur les registres de la société.

Le S. N. B. doit surmonter la crise qu'il traverse. Il la surmontera.

M. F.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Lavail Jacqueline, à Pécharmant.

Boissonneau Alice, au Bout-des-Vergnes.

Bruck Marie, avenue Calmette.

Daniel Robert, avenue Calmette.

Redon Josette, avenue Calmette.

Pedras Jean-Pierre, av. Calmette.

Cottentin Jean, 53, av. Pasteur.

Sailly Pierre, à La Faurie.

Chaucogne Bernard, à Beaulaygues.

Tolnet Bernard, place Bellegarde.

Chevalier Jean-Pierre, avenue Calmette.

Bertrand Michel, rue du Pont-St. Jean.

Menut André, 8, Grand'Rue.

Aubertie Jean-Claude, à la Moulette.

Steff Christian, avenue Calmette.

MARIAGES

Kuntzel Eric, dessinateur, de Bergerac, et Claude Chevalerias, sténodactylographe, de Bergerac.

Bussière Maxime, soudeur, de Bergerac, et Aimée Combes, s. p., de Bergerac.

Aumassip Renée, retraité des P. T. T., de Bergerac, et Eugénie Rives, débitante, de Bergerac.

Marzelle Charles, entrepreneur de motoculture, de Ste-Foy-la-Grande, et Madeleine Esparza, s. p., de Bergerac.

DÉCÈS

Letellier Cécile, veuve Faivre, 63 ans, s. p., rue Saint-Simon.

Nguyen Tuyen, avenue Calmette.

Taupe Jean, 66 ans, cantonnier, impasse de La Boétie.

Fontes Jean, s. p., 78, rue Maréchal Joffre.

Cofforni Valentine, 51 ans, s. p., rue Maréchal-Joffre.

Peny Jean-Pierre, enfant, rue Valette.

Navail Marius, 70 ans, tonnelier, au Pas-de-Bordier.

Nouaille Jean, 87 ans, retraité municipal, av. Pasteur.

Lasserre Pierre, 19 ans, av. Calmette.

Moret Henriette, 45 ans, épouse Labadie, s. p., à la Pelouse.

Dalème Marie, veuve Batut, 79 ans, s. p., rue de La Boétie.

Montoriol Pierrette, enfant, au Bout-des-Vergnes.

Bousquet Angèle, veuve Ducos, 56 ans, matelassière, rue Beauferrier.

Masnias Méry, 69 ans, s. p., 50, av. de Verdun.

Daniel Jean, 58 ans, cultivateur, au Tailladis.

Dupuy Jean, 80 ans, s. p., rue Notre-Dame-du-Château.

Rolandeix Henri, 60 ans, capitaine en retraite, route du Saint-Onger.

Gardet Augustin, 45 ans, rue de Clairat.

Remain Augustine, 77 ans, s. p., rue Maréchal-Bugeaud.

Foudres, Demi-Muids Cuves, Barriques
en lies blanche et rouge
Tonnellerie DE SA CONTE
ROUTE DE POMBONNE
Tél. 608 BERGERAC Tél. 608
achète tartre blanc et rouge.

DÉMANGEAISONS
Un traitement efficace
D'excellents résultats sont couramment obtenus dans les cas de prurits généralisés ou localisés chez les nerveux, les arthritiques, les hépatiques, les vieillards, etc., lorsque ces malades pratique le traitement magnésien au moyen des Dragées de Magnogène. Les poussées paroxystiques nocturnes s'atténuent et finissent par cesser, le sommeil est de nouveau possible, le calme et le bien être reviennent. Tous les Pharmaciens vendent des Dragées de Magnogène. Visa 1077 P. 8336.

A VENDRE appareil photo Ikonta Zeiss 6 x 9, état neuf. Concierge lot 5, P.N.B., Creysse. 240

A VENDRE 1 vélo homme, bon état, éclairage. Dupont, aux Maurigoux, Bergerac. 237

A VENDRE chaudière chauffage chappée, cuisinière fonte émaillée, tout état neuf. Visible sur rendez-vous, Drouard, 3, r. Merlier. 238

PERSONNE de 40 à 60 ans, pour aider entretien maison 3 maîtres, bonne nourriture, place douce. S'adr 108, rue Neuve. (O D.T., n° 397). 228

A VENDRE Propr. 22 hect., maisons maître et col. dép. E.E. libre, 23 kil. Bergerac.
Propr. 25 hect, maison dép. E E. libre 35 kil, Bergerac.
Maison Ribérac, 5 p., jardin E E.
Portef. assur., Cie 1er ordre.
Renseig. SIP HAVAS, Périgueux 229

A VENDRE beau chaudron ancien, contenance 25 litres. S'adr 108, rue Neuve. 230

ACHÈTERAIS ou louerais petite propriété ou enclos. S'adr 108, rue Neuve. 231

A VENDRE vélo dame, pneus pleins. Dupont, aux Maurigoux, Bergerac. 239

PREMIÈRE Cie Française d'Assurances vie, demande agent général pour l'arrond. Bergerac. Portefeuille important, situation d'avenir. S'adr Office du Travail, Bergerac. (O D.T. n° 394). 233

PERDU nuit samedi à dimanche, très petite chienne noire et pattes feu. Nom Misks. Pausat, vins, Bergerac. Récompense. 234

ÉGARÉE samedi petite chienne blanche, tâchée beige, collier bleu. Répondant Fifi. Prière aviser Mme Chanceaulme, rue Pineard, Bergerac. Grosse récompense. 235

A VENDRE camionnette bâchée Ford V. 8 48, parfait état. Faire offre 108, rue Neuve-d'Argenson. 1

POULAIN pouliche trait, 20 et mois, à vendre. Le Fa éleveur, Boisse (Dordogne).

MÉTAYERS demandés pour prairie 24 hect., tes cultures et élevage chevaux Faou, 89, rue Valette, Bergerac.

RECHERCHE 1er septembre, famille vigneron, grangers, 4 à 5 personnes. Gages exceptionnels et 8 hectares terres moitié. S'adr 108, r. Neuve (O.D T., n° 382. 219

POUR L'AGRICULTURE

I. On recherche mécanicien si possible conducteur de tracteur gazo-bois et de camionnette gazo-charbon.

II. Pour l'agriculture on recherche homme conducteur de chevaux, la femme occupée, jardin, logement, bois, éclairage, etc.

III. On embauche des manœuvres pour l'agriculture. S'adr Office du Travail, Bergerac. (O.D.T., n° 283). 220

PROPRIÉTÉS, maisons à vendre à des prix raisonnables en ville ou à la campagne. Nombreuses affaires. Agence BONNAMY, cours d'Alsace, Bergerac. 208

MÉNAGE de domestiques nourri à la cuisine, est demandé de suite par propriétaire des environs, femme pour intérieur et basse-cour, l'homme pour grange et culture. S'adr 108, rue Neuve. (O.D.T., n° 854). 124

SUIS ACHETEUR vins tout degré, toute provenance, faire offre à Sicard, courtier en vins, route de Bordeaux, tél. 812. Bergerac. 250

SUIS ACHETEUR bois d'œuvre et de chauffage. Gassia Marius, Prigonrieux.

A CÉDER à moitié profit, quelques truies pleines ou suivies de leurs petits et quelques gros porcelets. André Normand, Lansade, par Prigonrieux. 248

LA BLANCHISSERIE GAZENAVE route de Castillonnès, demande 2 femmes pour travaux de lavage et de lingerie. (O.D.T. n° 306). 194

AGENCE BERGERACOISE
21, rue des Carmes (pl. du Jardin-Public)
Téléphone 602
A VENDRE
1. Maison de 10 pièces avec jardin 700 m2. Libre.
2. Maison neuve de 4 pièces Ga dépendances et jardin de 1.200 Libre.
3. Dans le centre, maison de 8 p avec cour.
4. Plusieurs enclos et jardins, aux abords de la ville.
5. Propriétés de rapport, avec ou sans maison de maîtres.
6. Boucherie bien placée.

L'Administrateur-Gérant :
R. TAILLANDIER

Chaussures de Limoges
58, rue Neuve, R. BURE, chausseur
Série pour la Classe
- pour la Marche
- pour l'Appartement